BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 453

39 – JURA

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LONS-LE-SAUNIER

Ventes et cessions

303 375 372 RCS Lons-le-Saunier.
FLASH DISTRIBUTION.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 150000.00 EUR.
Adresse : 2, Avenue De Franche Comté, 39160 Saint-Amour.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : FLASH DISTRIBUTION - SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 150 000 EUROS - SIEGE SOCIAL : SAINT AMOUR (39160), 2 AVENUE DE FRANCHE COMTE - 303 375 372 RCS LONS LE SAUNIER, SAINT AMOUR DISTRIBUTION - SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS - SIEGE SOCIAL : ST AMOUR (39160), 2 AVENUE DE FRANCHE COMTE - 898 042 288 RCS LONS LE SAUNIER. AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Les sociétés FLASH DISTRIBUTION et SAINT AMOUR DISTRIBUTION, sus-désignées, ont établi le 18 novembre 2021, un projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (Article L.236-22 du Code de commerce), déposé au greffe du tribunal de commerce de Lons-le-Saunier le 19 novembre 2021. Aux termes de ce projet, la société FLASH DISTRIBUTION ferait apport à la société SAINT AMOUR DISTRIBUTION de sa branche d'activité d'exploitation d'un fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires, de gaz, carburants, d'articles de ménage, de bricolage, d'habillements et divers, exploité sous l'enseigne SUPER U à SAINT AMOUR (39160), 2 avenue de Franche Comté, dont l'actif est évalué à 4 702 869,59 € et le passif à 4 203 869,59 €, soit un actif net apporté de 499 000 €. En rémunération de cet apport, il sera attribué à la société FLASH DISTRIBUTION, 499 000 actions de 1 € de valeur nominale, créées par la société SAINT AMOUR DISTRIBUTION au titre d'une augmentation de capital de 499 000 €. Il ne sera émis aucune prime d'émission L'ensemble des opérations actives et passives de la branche complète d'activité apportée sera pris en charge par la société SAINT AMOUR DISTRIBUTION et réputé accompli pour son compte depuis le 1er mai 2021. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus aux articles L. 236-14 et R 236-8 du Code de commerce..